



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**ARRÊTÉ
PORTANT MODIFICATION
DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION RÉGIONALE
DE LA FORÊT ET DU BOIS**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- VU** le code forestier, notamment ses articles L113-2 et D 113-2 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n°2015-778 du 29 juin 2015 relatif aux commissions régionales de la forêt et du bois ;
- VU** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2021 portant renouvellement de la composition de la Commission régionale de la forêt et du bois ;
- VU** les propositions de désignation du Conseil départemental des Côtes d'Armor, de la chambre de commerce et d'industrie de Bretagne, de la chambre de métiers et de l'artisanat, de la fédération nationale des communes forestières de France consécutivement à la création de l'association des collectivités forestières du Morbihan la représentant en Bretagne, de l'association France nature environnement de Bretagne, de PEFC Ouest et de Coat Nerzh Breizh ;
- VU** l'avis du président du Conseil régional de Bretagne en date du 17 mars 2024 ;
- SUR** la proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article I.

Les représentants des structures suivantes, nommés membres de la commission régionale de la forêt et du bois sont modifiés comme suit :

Au titre du représentant du Conseil départemental des Côtes d'Armor

- Madame Nathalie NOWACK, titulaire, monsieur Didier YON, son suppléant, conseillers départementaux des Côtes d'Armor ;

Au titre de représentant de la Fédération nationale des communes forestières de France en Bretagne

- Monsieur Alain de CHABANNE, vice-président de l'association départementales des collectivités forestières du Morbihan, titulaire, et Monsieur Jacques LE NAY, président, son suppléant ;

Au titre de la Chambre d'agriculture de région Bretagne

- Le président de la Chambre d'agriculture de région Bretagne ou son représentant ;

Au titre de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne

- Monsieur Peter NASS, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan ;

Au titre de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Bretagne

- Monsieur Stéphane HALLAIN ;

Au titre des associations de protection de l'environnement agréées

- Madame Dominique PIRIO, titulaire, et Monsieur Michel DANAIS son suppléant, pour l'association France nature environnement Bretagne (FNE Bretagne) ;

Au titre des personnes qualifiées

- Monsieur Grégory COUE, titulaire, pour l'association PEFC Ouest ;
- Monsieur Vincent BERHAULT, titulaire, pour Coat Nerzh Breizh ;
- Monsieur Alejandro ZERMENO-RODRIGUEZ, suppléant pour l'Observatoire de l'environnement en Bretagne.

Article II.

Les autres membres de cette commission nommés par l'arrêté du 22 octobre 2021 sont inchangés.

Article III.

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article IV.

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes,

Pour le préfet,
le secrétaire général
pour les affaires régionales

Signé électroniquement le 24/03/2025
par Jean-Christophe BOURSIN

